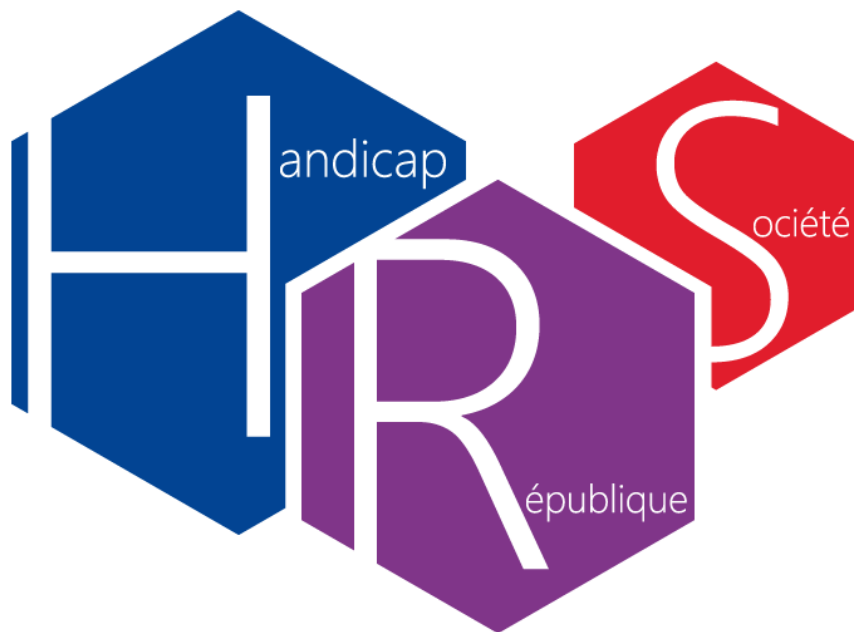


2022-2027

Handicap,
ensemble rebattons les cartes



Remettre le handicap au coeur de la République,
porter l'ambition d'une société humaniste

Pourquoi nous **ENGAGEONS** nous ?

Lors du débat d'entre les deux tours de l'élection présidentielle de 2017, le handicap fut érigé en priorité du quinquennat du Président de la République. Hélas, nous constatons que les résultats sont insuffisamment perceptibles. La crise sanitaire a fragilisé leur prise en charge, leur accompagnement et leur place dans notre société. 12 millions de personnes en France vivent une situation de handicap. Elles sont accompagnées par 11 millions d'aidants dont 500 000 ont moins de 25 ans

Depuis l'année 2005, aucune réforme d'ampleur n'a été entreprise dans le cadre de la politique du handicap. Les défis à relever pour les personnes handicapées sont nombreux, qu'ils concernent l'éducation, la qualité de vie ou l'accessibilité. Fort de ce constat, nous avons constitués une équipe d'experts.

Attachés aux valeurs républicaines, et considérant que le handicap doit relever de la solidarité nationale, nous souhaitons proposer un nouveau chemin ambitieux pour le prochain quinquennat, comportant des transformations structurelles, afin de donner à chacune et chacun les moyens de briser cette inégalité de destin que constitue le handicap.

Ensemble rebattons les cartes !

Pierrick Courvilleau

Président de Handicap, République et Société





Les #enjeux

A comme Aidants	Page 5
C comme Compensation.....	Page 6
D comme Démarches	Page 7
E comment Education.....	Page 8
E comme Engagement.....	Page 9
E comme Emploi.....	Page 11
E comme Europe.....	Page 12
L comme Loisirs	Page 13
Culture universelle.....	
Génération Paris 2024.....	
N comme Numérique.....	Page 14
R comme Ressources.....	Page 15
S comme Santé.....	Page 16-17
V comme Ville universelle	Page 17
Logement	
Mobilité.....	



#Aidants

Contexte : Ils sont 11 millions à accompagner un proche en situation de handicap. Parmi eux **500 000** ont moins de 25 ans.

Ce sont les aidants. Leur place est trop peu reconnue dans notre société. Ils occupent pourtant, une place essentielle dans notre société. Nous proposons un ensemble de mesures pour les accompagner.

- **Majorer les trimestres pour le calcul des droits à retraite, au moins égal à la moitié des périodes non travaillées en raison du handicap de l'enfant (reconnu par la MDPH), quel que soit son âge.**
- **Permettre un réel droit au répit, via des structures d'accueil à la journée ou bien des séjours adaptés à des prix non-prohibitifs : en retravaillant les prestations de compensation du handicap (PCH) et en effectuant un paiement plus rapide, sur devis et non plus facture acquittée).**
- **Étendre à l'ensemble des salariés et fonctionnaires, le concept de garde d'enfants handicapés, tel qu'il existe déjà au ministère de l'économie et des finances : 12 jours sans limitation d'âge de l'enfant. Ils peuvent être posés par demi-heure, heure, etc. et non plus en demi-journées, afin de s'adapter au plus près des besoins des familles.**
- **Réformer le congé de proche aidant, en portant sa rémunération au montant le plus élevé, entre 100% du SMIC horaire net ou 85% du salaire horaire net.**
- **Permettre sans décote, le départ anticipé en retraite des aidants.**

Pour les jeunes aidants

- **Permettre l'accès inconditionnel aux aménagements d'études dans l'enseignement supérieur, à l'image de ce qui se fait pour les sportifs de haut niveau ou étudiants handicapés.**
- **Leur permettre d'avoir accès à la culture, au sport, aux loisirs, en les remplaçant auprès du membre de la fratrie handicapé.**
- **Leur apporter un soutien psychologique et des espaces de parole.**



#Compensation

Contexte : La prestation de compensation du handicap a été créée en 2005 ; son paiement est assuré par les départements, avec le concours de la Caisse Nationale de Solidarité et d'Autonomie (CNSA). La Prestation de Compensation du Handicap (PCH) n'a que peu évolué depuis 2005, Nous saluons le lancement, en 2021, d'une PCH parentalité, sous l'impulsion du Secrétaire d'Etat Adrien Taquet.

→ Revaloriser les éléments de PCH à hauteur de l'inflation

Élément de P.C.H	Montant actuel maximal (figé depuis 2005)	Montant à atteindre en tenant compte de l'inflation (fin 2020)	Montant de revalorisation nécessaire d'ici à 2027	Durée d'attribution
Charge spécifiques	100,00 € mensuels	121,40 €	136,72 €	5 ans
Aide animalière	50,00 € mensuels	60,70 €	68,36 €	5 ans
Logement	10 000,00 €	12 140,00 €	13 671,61 €	10 ans
Charges exceptionnelles	1 800,00 €	2185,20 €	2 460,89 €	3 ans
Aménagement du véhicule	5 000,00 €	6 070,00 €	6 835,81 €	5 ans

Les charges spécifiques sont diverses, récurrentes et non prises en charge par la Sécurité Sociale. Elles incluent les coûts de rééducation libérale, les produits pharmaceutiques, les logiciels en tant que services utilisés dans le cadre d'une stratégie de compensation du handicap.

- **Faire diminuer les restes à charge en instaurant, dès mi-2022, la mise en œuvre du versement en temps réel du crédit d'impôt, lié aux services à la personne pour les personnes bénéficiaires de la PCH et de l'allocation personnalisée d'autonomie (AAH).**
- **Créer un volet de PCH dédié à la pratique sportive, culturelle et artistique, afin de couvrir le surcoût engendré par le handicap (handicap, tarification spécifique d'une pratique adaptée).**
- **Développer la location, avec option d'achat des aides techniques, pour les aides techniques allouées annuellement, afin de diminuer les coûts dans la durée pour la Sécurité Sociale.**
- **Concilier achat d'une aide technique et impact environnemental, en instaurant un financement bonifié corrélé à la disponibilité des pièces détachées et à la qualité de l'aide technique.**
- **Réviser la LPPR (Liste des prestations et produits remboursables), afin de mieux financer l'innovation et baisser le tarif des aides techniques les plus courantes.**
- **Instaurer des équipes pluridisciplinaires de veille et d'accompagnement au choix d'aides techniques, afin que la personne dispose de la solution la plus adéquate à son besoin (rôle actuellement dévolu aux revendeurs de matériels médicaux, qui facturent parfois les essais de matériel).**
- **Raccourcir, pour les futurs usagers, le parcours d'achat d'aides techniques, en fusionnant (sans faire d'économies) les financements des prestations et produits remboursables et prestation de compensation, au travers de la 5^e branche.** En effet, la multiplicité des financeurs (Assurance maladie, départements, région) rallonge bien souvent le délai d'obtention de l'aide technique.
- **Rendre effective la limitation à 10 % des ressources personnelles nettes d'impôts des bénéficiaires, telle que prévue par la loi du 11/02/2005** (Article L146-5 du code de l'action sociale et des familles) qui diminuera le reste à charge pour les personnes handicapées. Pour rappel le Conseil d'État a condamné l'État pour la 3^{ème} fois dans sa décision du 21 mai 2021 (CE, 1^{ère} ss- sect. jugeant seule, n° 383070).



#Démarches

Contexte : Les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) ont été créées en 2005. Elles constituent le guichet administratif unique des personnes handicapées. Elles ont traité 4 370 000 demandes en 2019 (-2.5 % par rapport à 2018). Leurs délais de traitement sont particulièrement longs et territorialement inégaux, en dépit des réformes effectuées durant ce quinquennat, octroyant à vie certains documents et prestations. Par ailleurs, les droits octroyés sont inégaux d'un département à un autre.

→ **Rendre effectifs et automatiques, les droits à vie pour tout handicap à 80 % reconnu depuis plus de 15 ans, pour en finir avec l'enfer administratif vécu par les personnes handicapées.**

→ **Créer une Agence Nationale du Handicap qui remplacerait les MDPH ; elle deviendrait ainsi l'interlocuteur unique en matière d'accompagnement du handicap.**

Cette agence regrouperait l'ensemble des interlocuteurs et fonctions actuels opérés par les MDPH, l'Assurance maladie, la CAF, Cap Emploi, les services des impôts et l'Agefiph. Y serait également adjoint un guichet de centralisation des aides financières territoriales, nationales et européennes, afin de réduire les surcoûts induits par le handicap d'un salarié. Les fonctionnaires les accueillant seraient recrutés en fonction d'un profil défini ; ils seraient détachés de leur administration d'origine.

Il est impératif de recentraliser la compétence handicap, afin de disposer d'un pôle national de traitement des dossiers administratifs, avec un système d'information unique. Ceci évitera de devoir déposer un nouveau dossier, en cas de changement de département de résidence et mettra fin aux iniquités de droits entre départements, à situation identique. Si cette agence voit opérationnellement le jour, la 5^{ème} branche de la Sécurité Sociale pourrait en récupérer le pilotage.

→ **Se fixer, dès 2023, un objectif de traitement des dossiers en un seul mois afin d'apporter une réponse efficace et plus souple, mieux adaptée au service de la personne handicapée.** Les délais nécessaires de 3,9 mois (vs 4,6 mois en 2019) ne sont pas acceptables, les techniques d'intelligence artificielle devraient nous aider à parvenir à cet objectif.



#Education

Contexte : Une politique dite de "l'école inclusive" a été conduite tout le long de ce quinquennat. L'obligation de scolarisation jusqu'à l'âge de 18 ans offre à chacun un niveau d'instruction élevé, qui lui garantit son autonomie future. C'est un investissement à long terme et non une dépense, car l'accès à l'école républicaine est un droit fondamental.

À ce titre, la désinstitutionnalisation souhaitée par certains est une profonde erreur. Elle pourrait avoir le même effet délétère, en transférant la prise en charge de la personne handicapée vers sa famille, que fut la fermeture des hôpitaux psychiatriques dans les années 60. L'école n'a pas pour vocation d'être un lieu de socialisation des élèves handicapés.



Disposer d'un chiffrage exact du nombre d'élèves handicapés scolarisés à temps plein.

En effet, un élève handicapé scolarisé 2 h par semaine, compte comme un élève scolarisé à temps-plein. Si 80.000 élèves supplémentaires ont été scolarisés depuis le début de ce quinquennat, ces chiffres cachent bien des disparités.



Mettre fin à la mutualisation des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH), en leur fournissant une véritable formation et en reconsidérant leurs modalités de recrutement.

Chaque élève doit pouvoir disposer d'un AESH dédié sur la totalité du temps où il est scolarisé. L'obtention obligatoire d'un baccalauréat général ou sanitaire et social devrait être un prérequis au métier d'AESH, comme la virginité du casier judiciaire et l'absence de handicap à plus de 50% chez celui-ci (ex. : handicap mental/psychique). L'AESH doit être un appui pédagogique au côté de l'enseignant et non une charge.



Permettre, par respect de l'obligation républicaine, à chaque élève de se révéler dans les meilleures conditions possibles en créant un établissement régional d'enseignement adapté par région. Il serait judicieux de créer :

- 400 places par établissement, de la maternelle au BTS,
- 1 centre de soins et de rééducation pluridisciplinaire incluant une prise en charge psychologique,
- 1 internat pour les élèves handicapés particulièrement fatigables ou dont le domicile familial ne permet pas d'étudier dans des conditions optimales,
- Des effectifs limités à 15 élèves par classe, 12 au maximum en primaire, et 1 enseignant spécialisé par classe de maternelle et primaire.

Afin que ces établissements soient pleinement inclusifs, nous proposons qu'un quart des effectifs, à partir du collège, soient valides. Ce type d'établissement rassemblerait un enseignement de qualité et une prise en charge rééducative, et pallierait aussi le non-remboursement des séances d'ergothérapie et de psychomotricité effectuées en libéral.



Relancer une démarche prospective sur les formations de niveau 3 afin de fournir des débouchés, vers des secteurs émergents, aux jeunes qui ne pourront obtenir le bac.



Revoir intégralement la formation des enseignants spécialisés.



Favoriser l'accès à la langue des signes et au braille en formant au moins 2 % des enseignants, de l'école maternelle au lycée, à hauteur de 175 h sur une année.



S'assurer du déploiement des manuels numériques et d'un parc informatique accessible afin de réduire le poids des cartables et permettre leur usage à des élèves dyslexiques, malvoyants ou non-voyants.



Expérimenter la présence de "télé-robots" dans les établissements scolaires afin de faciliter la continuité pédagogique des élèves malades ou hospitalisés.



#Engagement

Encourager l'engagement politique des personnes handicapées et leurs participations citoyennes

- Favoriser l'engagement de personnes handicapées en position éligible dans les scrutins électoraux à la proportionnelle.
- Sous-titrer et/ou traduire par la langue des signes, les conseils municipaux des villes de plus de 5.000 habitants, les conseils départementaux et régionaux, ainsi que les prises de parole ministérielles ou présidentielles.
- Exclure les indemnités de fonction pour mandat politique, inférieures au SMIC, du calcul de l'AAH, afin de ne pas freiner l'engagement politique par la perte de l'AAH.
- Instaurer une compensation financière intégrale des frais professionnels secondaires à un handicap pour les élus handicapés et les collaborateurs d'élus handicapés dans l'exercice de leur mandat.
- Rattacher les élus handicapés, au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), afin qu'ils disposent des aménagements, nécessaires à l'exercice de leur mandat. Le handicap ne doit en aucun cas être un frein à l'engagement et l'exercice du mandat d'une personne handicapée. Le montant de ces dépenses engagées pour ces élus handicapés, doit être déduit de la contribution FIPHFP des collectivités ou institutions concernées.
- Assurer la mise en accessibilité du Parlement, du Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE), des Conseils Economiques, Sociaux et Environnementaux Régionaux (CESER), afin que l'ensemble des élus handicapés, à titre définitif ou temporaire, puissent exercer dans de bonnes conditions leur mandat.
- Offrir une accessibilité universelle aux meetings pendant les campagnes électorales, et mettre quelques bulletins de vote en braille, à la disposition des personnes non-voyantes.



#Europe

Contexte : En janvier 2022, la France prendra la présidence de l'Union européenne. Cet événement offrira l'opportunité de mettre en lumière, au niveau européen, les difficultés que vivent les personnes en situation de handicap et d'harmoniser au mieux les pratiques offertes dans chacun des pays membres, afin de développer leur autonomie, en créant un espace handi-engagé.

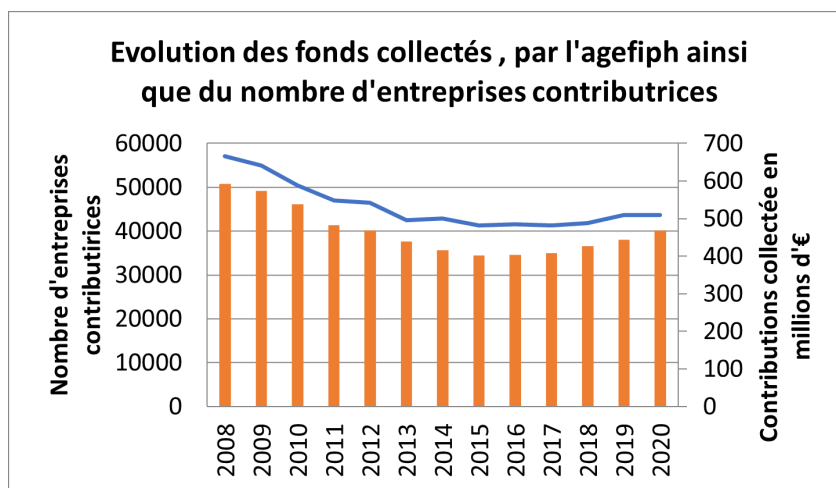
- **Créer un fond pour l'innovation dédié au handicap et à l'autonomie** afin, d'une part, de renforcer le développement stratégique européen face aux États-Unis et à la Chine et, d'autre part, d'accélérer la disponibilité de nouveaux outils de diagnostic et aides techniques. Ce fond sera le véritable bras armé, à l'image de la Defense Advanced Research Projects Agency (DARPA) américaine.
- **Créer un programme d'accompagnement européen des entreprises**, qui offrent une technologie ou un service adapté au handicap dans un pays, pour les développer dans d'autres pays au sein de l'Union européenne. Ce programme permettra des collaborations industrielles, indispensables au développement de certains produits ou services au sein de l'Union (atteinte plus facile de la taille critique pour leur développement).
- **Accompagner l'émergence de solutions innovantes**, en permettant aux entrepreneurs européens, disposant d'un concept/d'une idée dans le secteur de la "tech4good", mais ne disposant pas des compétences ou des réseaux nécessaires au développement du produit ou du service.
- **Inciter à relocaliser la production des aides techniques, des dispositifs médicaux et des médicaments dans la zone euro**, en instaurant un bonus-malus pour le remboursement par l'Assurance Maladie des produits fabriqués hors de l'Union européenne.
- **Créer un socle social du handicap au sein de l'Union européenne pour l'accompagnement des personnes handicapées.**
Cette mesure vise à s'assurer que l'ensemble des citoyens européens pourra disposer d'un socle commun de droits, prestations et services dans toute l'Union européenne, afin de faciliter leur mobilité dans ces pays.
Pour ce faire, il est nécessaire de :
 - Créer un service européen d'accompagnement sans frais supplémentaire en gare ou à l'aéroport,
 - Plafonner à 10 % du prix du billet plein-tarif, pour les déplacements en train ou en avion, pour l'accompagnateur d'une personne handicapée, nécessitant l'assistance d'une tierce personne.
 - Instaurer la gratuité du transport du chien-guide ou d'assistance, et des aides techniques (fauteuils, prothèses, matériel médical...)
 - Créer à l'échelon européen l'équivalent de l'AAH française et de la PCH française, afin que les personnes handicapées puissent bénéficier d'une aide humaine, y compris à l'étranger.



#Emploi

Emploi : en finir avec le chômage de masse chez la personne en situation de handicap

Contexte : Le taux de chômage des personnes handicapées, de 16 %, impose une transformation drastique en matière d'emplois. En effet, le travail est le levier principal pour trouver sa place dans notre société.



Sur la période 2008-2020, on a observé une inflation de 12,6 %, ce qui a entraîné une baisse réelle des moyens de l'Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées (Agefiph). Cette diminution de moyens représente 199 M€ depuis 2008, soit 33.6 %. Le taux de chômage des personnes handicapées en 2008 était de 22 % (versus 10.5 % pour la population générale). Celui-ci a baissé de 6 % pour être aujourd'hui à 16 %.

- **Mettre à la charge de l'État le coût de la prise en charge de l'aménagement des postes de travail, afin que le handicap ne soit plus une charge pour les entreprises.** Le handicap ne doit plus être considéré comme un frein à l'emploi des personnes handicapées, mais plutôt comme une opportunité.
- **Redonner une place dans la société par l'emploi, en instaurant une prestation sociale complétant la rémunération à "équivalent temps-plein", pour les personnes en affection de longue durée ou handicapées, contraintes d'exercer à temps partiel.**
- **Faire des Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) un levier de relocalisation de nos productions stratégiques.** Le coût du travail en ESAT, étant extrêmement faible, l'employeur aura ainsi l'opportunité de concilier l'inclusion sociale, la solidarité et la responsabilité sociale.
- **Recouvrer efficacement la contribution Handicap des entreprises et administrations,** en transférant sa collecte de l'Urssaf au ministère des Finances, sous la forme d'une taxe à part entière, devenant, une créance privilégiée. Ceci permettra le recours à l'avis à tiers détenteur et au privilège du Trésor, en cas de recours au recouvrement forcé, Pour en faire un axe de programmation prioritaire dans le cadre du contrôle fiscal. Nous proposons également d'ajouter une colonne, afin d'identifier les salariés avec RQTH au sein de la DSN, ce qui simplifierait les contrôles du respect du quota de 6 % de personnel ayant une RQTH.
- **Créer des espaces de Coworking inclusifs dans chaque région de France** à l'image de ce qui existe déjà à Cergy-Pontoise



#Numérique

Contexte : Le plan de dématérialisation des 250 démarches administratives les plus utilisées par les Français, lancé par Amélie de Montchalin, ministre de la Transformation et de la Fonction publique, est un pas en avant, mais il est nécessaire d'optimiser ce plan en gardant une vigilance particulière sur l'accessibilité numérique.

- **S'assurer de la conformité des sites Internet de l'État et des entreprises publiques, avec les standards d'accessibilité numérique et des normes européennes**, afin de permettre l'usage par l'ensemble des Françaises et des Français, quel que soit leur handicap, leurs difficultés et les périphériques de connexion.
- **S'assurer de l'accessibilité numérique universelle intégrale de l'ensemble des démarches administratives à horizon mi-2023**, afin d'accélérer le traitement des démarches des administrés et de rendre du service au public.
- **Fournir un accueil 6 jours sur 7 de 8 heures à 21 heures dans les points France Service et au téléphone**, afin d'accompagner les publics empêchés par un handicap ou un illettrisme sociétal.
- **Mettre en "Open Data" l'ensemble des données disponibles, afin de faciliter la création de solutions innovantes** (applications/objets connectés) par des entrepreneurs, start-ups ou associations.
- **Créer des tiers-lieux d'éducation au numérique, en éduquant les jeunes publics aux dangers d'Internet**, en les sensibilisant au raisonnement algorithmique et en accompagnant leur maîtrise de l'ordinateur.
- **S'assurer de la cohérence des infrastructures numériques**, afin de ne laisser aucune zone blanche sur le territoire, évitant ainsi une fracture sociétale supplémentaire.
- **Pour une accessibilité universelle des communications téléphoniques, via un service gratuit basée sur l'intelligence artificielle**, permettant aux personnes sourdes et Malentendantes, de disposer d'un sous-titrage de l'appel.



#Ressources



Réformer l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

Contexte : L'AAH est un minimum social destiné aux personnes handicapées ; elle constitue un filet de sécurité pour 1.221.293 personnes. Néanmoins, des réformes s'avèrent nécessaires pour garantir l'autonomie financière des personnes handicapées :

- En sortant les revenus du conjoint du calcul de l'allocation pour les personnes handicapées à plus de 80 %,
- En abolissant le concept de meilleure fortune, qui supprime l'AAH après perception d'une succession ou donation,
- En actant le caractère compensatoire de l'AAH,
- En revoyant les critères d'attribution de l'AAH, lorsqu'elle concerne des personnes invalides de 50 à 79 %, dont le nombre croissant d'allocataires est insoutenable pour les finances publiques.



Maintenir Le niveau de vie des allocataires de l'AAH.

L'AAH se situe à la hauteur de 903,6€ depuis, le 1^{er} avril 2021. Sur la période 2012- 2020, le gain de pouvoir d'achat réel pour les allocataires a été de 80,76€ net par mois, soit 9,81 % de plus. Au vu du reste à charge pour les personnes handicapées, il serait judicieux de proposer une revalorisation ciblée sur l'AAH du niveau de l'inflation augmentée de 2%, pour les personnes handicapées à 80 % au niveau de l'inflation uniquement, pour les personnes handicapées entre 50 et 79 % pour compenser celle-ci.

	Préservation du pouvoir d'achat	Montant de l'A.A.H en fin 2027	Coût annuel à l'horizon 2027
2% (scénario F)	2%	1 099,37 €	16 939,976 €
1.5% (scénario E)	2%	1 073,19 €	16 678,912 €
2% (scénario C)	0%	997,65 €	15 933,622 €
1.5% (scénario B)	0%	973,43 €	15 393,329 €



Réformer l'épargne handicap

Contexte : Les contrats d'assurance Vie Epargne Handicap, ont été créés en 2005. Ils permettent à la personne handicapée, ou à l'un de ses proches, de se/lui constituer une épargne sur une durée minimale de 6 à 8 ans, avec un impact limité sur l'AAH. Au dénouement de ces contrats, la sortie s'effectue en rente viagère ou en capital. Une réduction fiscale de 25 % des sommes versés dans une certaine limite est octroyée. Il serait nécessaire de les réformer comme ci-dessous :

	Montant actuel Figé depuis 2005	Montant à atteindre pour rattraper l'inflation depuis 2005	Montant à atteindre à la fin 2027
Rente viagère cumulable avec l'AAH	1 830,00 €	221,00 €	2 639,00 €
Réduction fiscale	385,00 €	462,00 € (+77€/ans)	563,00 € (+178/ans)

Nous chiffrons le coût de cette mesure à 2 millions d'euros par an, en année pleine à horizon 2027.



#Culture Universelle

- **Créer un label de pratique culturelle ou artistique adaptée, pour encourager une pratique inclusive.**
- **Encourager la production d'œuvres inclusives** en majorant le financement des œuvres, réalisées par au moins 5 % de personnes handicapées, de -10 % du coût de la création ou 5 % du coût de celle-ci, ajoutés au coût d'aménagement de postes.
- **Rendre l'audiovisuel public exemplaire, que ce soit pour ses créations, ses équipes rédactionnelles et ses émissions,** en faisant appel à des salariés ou artistes en situation de handicap, avec un parfait respect de la réglementation.
- **Rendre les expositions et salles de spectacle parfaitement accessibles à tous les handicaps quels qu'ils soient :**
 - En s'assurant que l'État finance à 100 % le prix du "billet accompagnant", pour toutes les personnes titulaires d'une carte d'invalidité portant la mention "cécité" ou "besoin d'accompagnement".
 - En proposant une visite en réalité virtuelle pour la partie non-accessible de l'exposition, et des audioguides disposant d'une piste spécifique, décrivant et commentant l'œuvre, pour les personnes non-voyantes ou malvoyantes.
- **Améliorer l'accès aux livres numériques** en normalisant les fichiers pris en charge, par les liseuses électroniques et les plateformes (synthèse vocale, prise en charge des agrandissements, disponibilité des fichiers Daisy...)



#GénérationParis2024

- **Développer l'accessibilité de nos infrastructures liées au sport et au transport.**
- **Former les futurs professeurs d'éducation physique et sportive, au sport adapté au handicap et partagé.**
- **Accompagner le développement du sport partagé entre personnes handicapées et valides,** (volley-fauteuil, basket-fauteuil, tennis-fauteuil...).
- **Structurer une offre de sport adaptée et inclusive dans les Services universitaires d'activité physique et sportive (SUAPS),** (ex. : basket-fauteuil, tennis-fauteuil, ping-pong fauteuil, volley-fauteuil, sarbacane).
- **Assurer la diffusion intégrale des épreuves des Jeux olympiques et Paralympiques de Paris 2024 sur les chaînes de l'audiovisuel publiques.**
- **Assurer un meilleur contrôle de l'usage des subventions dédiées au développement du sport adapté,** afin que soit réellement développée une pratique sportive et non des actions de sensibilisations.



#Santé

Santé : Tirer les leçons de la crise sanitaire, refaire de la France un pays d'excellence (1^{re} partie)

- **Mesurer les impacts de la crise sanitaire sur les personnes handicapées ou malades chroniques au travers d'une enquête nationale**, afin de mieux comprendre les conséquences des multiples confinements, fermetures de structures spécialisées et déprogrammations de soins sur la santé des personnes handicapées.
- **Rétablir les capacités françaises de rééducation fonctionnelle, pour préserver l'autonomie des personnes handicapées tout au long de la vie.** Le virage ambulatoire pris en matière de soins de suite et de réadaptations (SSR) a eu des effets délétères. En effet, de nombreux établissements facturent des journées complètes d'hospitalisation de jour pour moins de 2 h de prise en charge effective quotidienne, ce qui n'est pas acceptable. Il est impératif de rouvrir dans chaque région 20 % de lits supplémentaires en hospitalisation complète de rééducation, de revoir le cahier des charges des établissements, afin de permettre à *minima*, lorsque l'état du patient le permet, 4 h de prise en charge pluridisciplinaire de rééducation par jour.
- **Anticiper la perte d'autonomie des personnes âgées grâce à des équipes dédiées**, capables d'évaluer et de mettre en œuvre la stratégie de préservation de l'autonomie fonctionnelle la meilleure possible (aides techniques, accompagnement, rééducation fonctionnelle à domicile...).
- **Se doter d'une stratégie nationale de prise en charge des "Covid longs"**, qui représentent 5 à 10 % des patients atteints de COVID-19, en leur donnant le statut d'affection de longue durée (ALD) ou de maladie professionnelle si besoin. L'ouverture d'unités régionales de diagnostic et d'accompagnement est souhaitable.
- **Accélérer la prise en charge des personnes en situation de handicap à 80 % et plus lors d'un passage aux urgences**, afin de ne pas ajouter la fatigue du handicap à la situation d'urgence par elle-même.
- **Mieux former les soignants à l'accueil et à la prise en charge des personnes handicapées**, en instaurant un module de formation de 24 h, dans chaque cursus d'études de médecine.
- **Développer l'accès aux dispositifs médicaux accessibles**, afin d'améliorer la santé des personnes malvoyantes ou aveugles.
- **Accorder le remboursement par l'Assurance maladie des séances d'ergothérapie et de psychomotricité en libéral, pour les personnes handicapées ou en ALD**, afin de maintenir leur autonomie et de réduire le reste à charge.



#Santé

Santé : Tirer les leçons de la crise sanitaire, refaire de la France un pays d'excellence (2^e partie)

- **Définir, par région, un hôpital de référence centré sur la prise en charge du handicap**
- **Créer un cluster Innovation autonomie handicap, afin de faire émerger les solutions de demain** : L'objectif est de réunir des startups, les services de l'État, les instituts de recherche et les universités, pour repenser une véritable industrie française dans ce domaine.
- **Créer une agence de prospective sanitaire afin de mieux s'adapter aux crises futures**
Elle inclurait, des experts, des compétences et parcours issus du monde des startups, chargés de penser des modalités de soin innovants en partant de l'expertise médicale du territoire, afin de répondre aux besoins émergents avec agilité.
- **Faire de l'Europe une "région" où l'industrie pharmaceutique et des dispositifs médicaux soient totalement autonomes.** En effet, la dernière crise sanitaire a montré notre trop grande dépendance extérieure ; il est impératif de relocaliser notre production des matières premières en Europe.
- **Proposer un annuaire en ligne des consultations spécialisées par type de handicap**, en associant à chaque service spécialisé, en cas de fermeture, un renvoi vers un service relais. En effet, les ruptures de soins et de prise en charge, pour motifs de congés ne sont pas acceptables. Elles sont non seulement génératrices de surcoûts pour l'Assurance maladie, en multipliant les passages aux urgences, voire les arrêts maladies, mais sont aussi à l'origine d'une perte de chances pour les personnes concernées...
- **Encourager les prises en charges libérales au domicile**, en revalorisant de 20 % la tarification de ces actes, en exigeant un quota de prises en charge au domicile
- **Agir contre les violences faites aux femmes.**

Contexte : 80 % des femmes en situations de handicap sont victimes de violences. 7.3% d'entre elles sont victimes de violences conjugales soit : le double de la population générale (source DREES).

Nous proposons :

- La pose systématique d'un bracelet antirapportement, dès lors que la victime de violence conjugales est en situation de handicap. Celui-ci est un facteur aggravant du fait d'une vulnérabilité qu'il engendre
- D'instaurer, une obligation, de quitter le domicile sans délais pour le conjoint violent. Ce dès lors que la victime de violence conjugales est en situation de handicap. En effet, elle doit pouvoir conserver son logement actuel, notamment en raison des aménagements spécifiques qu'il comporte.
- D'instaurer des peines plancher minimales pour tout acte de violence conjugale avec incarcération afin de protéger la victime et de lui laisser au moins 2 ans pour se réinstaller ailleurs
- De lancer, une campagne de communication, sur les dispositifs de soutiens, d'écoutes et d'alertes accessibles aux personnes handicapées



#Ville universelle

« La conception universelle (Universal Design, Eng) cherche à encourager des produits attrayants, commercialisables et plus utilisables par tous. C'est une conception pour l'environnement bâti et des produits de consommation pour une définition très large de l'usage. »

Ron Mace, architecte (1941-1998), créateur du terme « conception universelle »

Elle est axée sur les personnes et leurs besoins individuels, indépendamment de leur âge, de leur taille ou de leur poids. Cette stratégie de conception ne s'est pas développée en France au cours des 15 dernières années.

Son importance a été évaluée et appréciée plus fortement à l'étranger ou même en Europe. Cela vaut en particulier pour les pays asiatiques que sont le Japon et la Corée.

Aujourd'hui, on compte plusieurs milliers d'entreprises qui conçoivent leurs produits selon les 7 principes d'universel design (ÉQUITÉ - SOUPLESSE - SIMPLICITÉ - INTUITIVITÉ - SÉCURITÉ - CONFORT - ACCESSIBILITÉ).

Parmi ces sociétés, on peut retenir : Apple, Ikea, Panasonic, Toyota, Sony...

La Norvège, est le leader incontesté et incontestable, du mouvement de conception universelle. Ici, le consensus politique général est que les principes d'une société de conception universelle pour tous les citoyens, doivent être mis en œuvre dans tous les domaines de la vie politique, sociale et économique d'ici 2025.

La Résolution ResAP (2001) au Parlement européen a adoptée l'introduction des principes de conception universelle, dans les programmes de toutes les professions travaillant sur l'environnement bâti. À ce jour, la France a complètement négligé l'introduction de la Conception Universelle dans l'enseignement et dans l'industrie. 20 ans de retard !



Pour un plan Marshall de la mise en accessibilité :

- Réviser les normes (par ordonnance) en s'inspirant des pays scandinaves et des pratiques britanniques.
- Inclure une formation ainsi qu'un stage pratique de 3 mois sur la conception universelle des bâtiments, espaces intérieurs, et extérieurs.
- Instaurer le principe d'accessibilité universelle dans la constitution.



#Logement

Contexte : L'accès à la propriété est difficile pour les malades chroniques et les personnes handicapées en raison des surcoûts d'assurance des crédits. L'accessibilité au logement d'une personne handicapée devient encore plus problématique lorsqu'elle atteint l'âge de la retraite. La diminution de ses revenus la met dans une situation qui l'oblige à quitter son logement, car elle n'a plus les moyens de s'acquitter de son loyer et l'accessibilité à un autre logement dans les villes chères lui est impossible.

- **Rétablir le cumul intégral du Plan Epargne Logement (PEL) avec l'AAH**, en supprimant la part d'imposition sur le revenu du prélèvement forfaitaire unique (PFU).
- **Supprimer les surprimes d'assurance des personnes handicapées ou malades chroniques pour l'acquisition de la résidence principale**, grâce à la création d'un Fonds de garantie solidaire sous régime de sociétés de caution mutuelle.
- **Développer l'offre de logements disponibles en location-vente en faveur des personnes handicapées.**
- **Acter le handicap comme critère de priorité absolue dans l'accès au parc de logement social**, afin d'organiser une politique du "logement d'abord » limitant les risques d'exclusion sociale.
- **Abroger les dispositions de la loi relative à l'Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) de 2018, faisant régresser l'accessibilité des logements.**
- **Faciliter l'accès au marché locatif en élargissant la garantie Visale à l'ensemble des personnes handicapées à 80 % et plus, disposant ou non d'un emploi, sans limite d'âge.**
- **Inciter les propriétaires à baisser le loyer pour une personne handicapée arrivant à l'âge de la retraite, bénéficiant depuis de nombreuses années d'un logement, en leur attribuant un avantage fiscal, ou en leur versant une allocation financière mensuelle équivalente au manque à gagner à hauteur de la diminution du loyer.**



#Mobilités

- **Rénover l'offre de service de transport à la demande Pour Aider à la Mobilité (PAM) et étendre sa disponibilité à l'ensemble des régions françaises**, les transports en commun n'offrant pas un degré d'accessibilité acceptable.
- **Accélérer le déploiement du RER V, afin de disposer d'un réseau de mobilité inclusif pour les fauteuils roulants.**
- **Revoir la tarification des transports pour les personnes handicapées** et assurer leur gratuité pour les accompagnants.
- **Ne pas réduire le nombre de voies devant les hôpitaux pour ne pas gêner les transports d'urgence** ; les patients et handicapés ne viennent ni à trottinette, ni à vélo.
- **Mettre fin à la jungle des trottinettes en libre-service**, qui constituent un véritable danger pour les non-voyants et malvoyants. Elles devraient être interdites à la circulation sur les trottoirs et les voies piétonnes, et être munies d'un bruit de moteur artificiel, afin de les entendre lorsque qu'elles s'approchent.
- **Développer la voiture autonome propre** (hydrogène ou électrique) afin de faciliter le déplacement des personnes âgées ou handicapées.

*Découvrez
notre
équipe*





*Continuons ensemble
de rebattre les cartes*



www.handicaprepubliquesociete.fr

Contacts presse :

Pierrick Courilleau : 06 20 96 37 59

Jérémie Fraisse : 07 86 31 52 35

Anne-Marie Pinsolle : 06 16 40 29 70